

Date de délivrance: 10.09.2010 Remplacent la fiche du: —  
 \*\*\* Changements sur précurseur, n.a. = non applicable, n.d. = non disponible



## 1 Identification de la Substance / Préparation et du Fournisseur

### 1.1 Informations sur le produit

Désignation commerciale: **Simpel Green D-Pro 8**  
 No. d'article: d.n.d.  
 No. de composition: d.n.d.

### 1.2 Utilisation de la substance/préparation:

Désinfectants de surface

### 1.3 Information sur Fabricant / Fournisseur

#### 1.3.1 Adresse du Fabricant / Fournisseur:

Simple Green Europe, Immeuble ORIX, 16 Avenue Jean Jaures, 94600-Choisy-Le-Roi, France  
 Téléphone : +33 1 48 90 6699, Télécopie : +33 1 48 90 5254

#### 1.3.2 Responsable pour la fiche de données de sécurité:

Simple Green USA, 15922 Pacific Coast Hwy, Huntington Beach, CA 92649, USA Téléphone : +1 562 795 6000

### 1.4 Téléphone en cas d'urgence

numéro d'urgence 24 heures (Chem Tel) (International)  
 Téléphone : +1-813-248-058

## 2 Composition / Information sur les Ingrédients

### 2.1 Nature chimique du Produit:

Solution de surfactant aqueux et désinfectant liquide.

### 2.2 Ingrédients dangereux:

No. - CAS	No. - Index	No. - CEE	Substance	Gamme (m%)	Symbole	Phrases - R
2372-82-9	d.n.d.	219-145-8	N-(3-aminopropyl)-N-dodecylpropane-1,3-diamine	10 - 25%	C, N	R 22-35-50
1300-72-7	d.n.d.	215-090-9	Xylenesulfonate de sodium	1 - 5%	Xi	R 36/38
24938-91-8	d.n.d.	d.n.d.	α-Tridecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene)	1 - 5%	Xi, N	R 41-50
5949-29-1	non applicable	201-069-1	Citric acid (monohydrate)	1 - 5%	Xi	R 36

Remarque: Pour classification et placation du produit voyez No. 15.

## 3 Dangers Possibles

### 3.1 Pour Homme (Pour données supplémentaires voyez No. 11) :

Irritant pour la peau. Risque de lésions oculaires graves.

### 3.2 Pour l'Environnement:

Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

### 3.3 Pour Matériaux :

Aucun à notre connaissance

## 4 Mesures de Premiers Secours

### 4.1 Inhalation :

Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.

### 4.2 Contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau abondante.  
 Consulter un médecin si nécessaire

### 4.3 Contact avec les yeux :

Bien rincer à l'eau abondante, y compris sous les paupières.  
 Appeler immédiatement un médecin.

### 4.4 Ingestion :

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir.  
 Appeler un médecin.

### 4.5 Mention pour le médecin :

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.  
 Traiter de façon symptomatique

### 4.6 Matériel particulier pour premiers secours:

Aucune.

**Désignation commerciale: Simpel Green D-Pro 8**

Fabricant / Fournisseur: Simple Green Europe, Immeuble ORIX, 16 Avenue Jean Jaures, 94600-Choisy-Le-Roi, France

Téléphone : +33 1 48 90 6699, **Date de délivrance:** 10.09.2010 **Remplacent la fiche du:** —**5 Mesures dans la Lutte contre l'Incendie**

- 5.1 **Moyens d'extinction recommandés** : utiliser un produit chimique sec, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.
- 5.2 **Moyens d'extinction contre-indiqués par raison de sécurité**: eau abondante en jet.
- 5.3 **Dangers particuliers par substance, les produits d'incendie, les gazes résultants** :  
En cas d'incendie, il peut se former oxydes de carbone, NO<sub>x</sub>, oxydes de soufre.
- 5.4 **Autres recommandations** : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
- 5.5 **Équipement de protection spécial** :  
Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).  
Porter un vêtement de protection complet.

**6 Mesures après Fuite ou Déversement accidentel**

- 6.1 **Mesures de prudence relatives aux personnes**:  
Voyez No. 8.3 Équipement de protection personnel.  
Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.
- 6.2 **Protection de l'environnement et nettoyage** :  
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Enlever avec un absorbant inerte (sable, sciure).  
Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.
- 6.3 **Autres recommandations** : Aucune.

**7 Stockage et Manipulation (Pour prescriptions nationales voyez No. 15.2)**

- 7.1 **Manipulation**
- 7.1.1 **Indications pour l'utilisation en toute sûreté** :  
Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate.
- 7.1.2 **Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**:  
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
- 7.2 **Stockage**
- 7.2.1 **Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**:  
Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux alcalis  
Conserver à des températures comprises entre 5°C et 35°C.
- 7.2.2 **Indications concernant les stockages en commun**:  
Ne pas entreposer avec des oxydants.
- 7.2.3 **Données complémentaires concernant les conditions de stockage** :  
A protéger du gel.

**8 Limitation d'Exposition et Équipement de Protection Personnel**

- 8.1 **Indications complémentaires sur la configuration des installât. techniques** :  
Mettre à disposition équipement de protection selon point 8.3.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
- 8.2 **Composants avec valeurs admissible dans l'air (VME)**:
- |                           |                                              |
|---------------------------|----------------------------------------------|
| 8.2.1 <b>Composants</b>   | <b>Valeurs admissible :</b>                  |
| Citric acid (monohydrate) | 6 mg/m <sup>3</sup> (poussières respirables) |
- 8.3 **Équipement de Protection Personnel**
- 8.3.1 **Mesures générales de prévention et d'hygiène**:  
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.
- 8.3.2 **Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- 8.3.3 **Protection des mains** : Gants de protection (Butyl, temps de percée > 6h)
- 8.3.4 **Protection des yeux** : Lunettes de sécurité à protection intégrale
- 8.3.5 **Protection corporelle** : Non.
- 8.3.6 **Autres données** : Tenir compte de limite de porter de l'équipement de protection.

**Désignation commerciale: Simpel Green D-Pro 8**

Fabricant / Fournisseur: Simple Green Europe, Immeuble ORIX, 16 Avenue Jean Jaures, 94600-Choisy-Le-Roi, France

Téléphone : +33 1 48 90 6699, **Date de délivrance:** 10.09.2010 **Remplacent la fiche du:** —**9 Propriétés Physiques et Chimiques**

9.1	<b>Apparence</b>		
9.1.1	<b>Etat physique:</b> liquide	9.1.2 <b>Couleur :</b> incolore	9.1.3 <b>Odeur :</b> aucune
9.2	<b>Indication de sécurité</b>		
9.2.1	Valeur du pH, pur:	9,5 - 10, Valeur du pH, solution aqueuse à 1% : 9 - 9,5	
9.2.2	Point / gamme d'ébullition (°C) :	~ 100, Point / gamme de fusion (°C) : n.v.	
9.2.3	Point d'éclair (°C) :	non applicable°C, en coupe fermé	
9.2.4	Inflammabilité (CEE A10 / A13) :	Non.	
9.2.5	Température d'inflammation (°C) :	non applicable	
9.2.6	Auto-inflammation (CEE A16) :	Non.	
9.2.7	Propriétés oxidatives:	Non.	
9.2.8	Danger d'explosion:	Non.	
9.2.9	Limites d'explosion (Vol.%) inférieure:	d.n.d., supérieure : d.n.d.	
9.2.10	Pression de vapeur :	d.n.d.	
9.2.11	Densité (g / ml) :	1,04	
9.2.12	Solubilité (dans l'eau) :	miscible	
9.2.13	Coefficient de partage n-Octanol/l'eau :	d.n.d.	
9.2.14	Viscosité :	< 31mPa*s	
9.2.15	Têt de séparation de solvant :	d.n.d.	
9.2.16	Teneur de solvant (m.%) :	non applicable	
9.3	<b>Autres données</b>		
9.3.1	Décomposition thermique (°C) :	d.n.d.	
9.3.2	Densité de vapeur (l'air = 1) :	d.n.d.	
9.3.3	Vitesse d'évaporation :	d.n.d.	

**10 Stabilité et Réactivité**

10.1	<b>Conditions à éviter :</b> Pas de dangers particuliers à signaler.
10.2	<b>Matériaux à éviter :</b> Des oxydants forts.
10.3	<b>Produits de décomposition dangereux :</b> Aucun sous utilisation appropriée.
10.4	<b>Données complémentaires:</b> Aucune.

**11 Renseignements toxicologiques**

11.1	<b>Recherches toxicologiques :</b>	
11.1.1	<b>Toxicité aiguë :</b>	
	Inhalation, CL <sub>50</sub> Rat, (mg / l / 4h) :	d.n.d.
	Ingestion, DL <sub>50</sub> Rat, (mg / kg) :	2000 - 5000 (OECD TG 401)
	Contact avec la peau, DL <sub>50</sub> Rat, (mg / kg) :	> 5000 (OECD TG 402)
	Irritation / Corrosivité (sur la peau / les yeux) :	Irritant pour la peau. Risque de lésions oculaires graves. (OECD 404)
	Sensibilisation :	Aucune.
11.1.2	<b>Toxicité sub aiguë / chronique :</b>	
	Cancérogenèse :	Aucune.
	Mutagenèse :	d.n.d.
	Tératogenèse :	d.n.d.
	Effet narcotique :	Non.
11.2	<b>Expériences de la pratique</b>	
11.2.1	Observations pertinentes pour la classification :	Aucune.
11.2.2	Autres observations :	Contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau.
11.3	<b>Remarques générales :</b>	La classification de la composition a été faite par la méthode conventionnelle (Calculon selon règlement CEE).



**Désignation commerciale: Simpel Green D-Pro 8**

Fabricant / Fournisseur: Simple Green Europe, Immeuble ORIX, 16 Avenue Jean Jaures, 94600-Choisy-Le-Roi, France  
 Téléphone : +33 1 48 90 6699, **Date de délivrance:** 10.09.2010 **Remplacent la fiche du:** —

**14.4 Transport aérien: Classification IATA - DGR / ICAO - TI**

**Remarque :** n'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus

Classe : No.-ONU : Groupe d'emballage :

**14.4.1 Instruction pour déclaration responsable et étiquetage :**

**Nom du transport exact :**

**Etiquette :**

Note d'emballage avion; Passagers : Cargo :

**14.4.2 Remarque :****15 Règlements****15.1 Etiquetage obligatoire selon réglementations CEE :**

Etiquetage recommandé par CEE : Oui.

Déclaration de Danger(s) : Irritant

Composant(s) :

**Phrases -R:**

R 38 - Irritant pour la peau.

R 41: Risque de lésions oculaires graves.

**Phrases - S :**

S 2 - Conserver hors de la portée des enfants.

S 26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S 46 - En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Etiquetage particulier :

Exceptions applicable : Non.

Symbole(s) de danger :

**15.1.1 L' étiquetage mentionné est valable pour délivrance à utilisation publique.**

La confection du étiquetage (formats, exceptions étiquetages particuliers) est à prendre dans les réglementations applicables.

**15.2 Régulations nationales**

n.d.

**16 Autres Données****Texte des phrases R mentionnées sous l'article 2**

R 22: Nocif en cas d'ingestion.

R 35: Provoque de graves brûlures.

R 36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

R 36: Irritant pour les yeux.

R 41: Risque de lésions oculaires graves.

R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Cette Fiche de Données de Sécurité est fait regardant 2001/58/CE.

Les renseignements de cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'édition, ils n'ont pas le caractère des notice technique d'utilisation et ne doivent pas être changés ni pris pour autres produits. Polycopie inchangée est permis.

Délivré par : Simple Green USA, 15922 Pacific Coast Hwy, Huntington Beach, CA 92649, USA Téléphone : +1 562 795 6000

Réception des dates : 10.09.2010